

15 déc 2010 -11:08

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2010

Prézones opérationnelles de secours

Redistribution d'un crédit vers le Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile

Redistribution d'un crédit vers le Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé la redistribution d'un montant de 1.350.000 euros vers le Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile (KCCE), en vue d'améliorer la formation et l'entraînement pratique en soutenant le centre provincial de formation de Namur.

L'arrêté royal du 12 octobre 2010 prévoit la répartition du montant de 21.300.000 euros entre les 32 zones de secours pour la mise en place de prézones opérationnelles, à condition de conclure une convention avec l'Etat dans laquelle étaient reprises une série d'actions à entreprendre en vue de préparer la réforme des services d'incendie. Seule, la prézone de Namur n'a pas introduit de projet de convention répondant aux prescriptions de cet arrêté royal.

Pour soutenir néanmoins les pompiers de la province de Namur dans le cadre de la réforme, le Conseil des ministres accepte de transférer le montant de 1.350.000 euros, initialement destiné pour la prézone de Namur, au KCCE afin d'améliorer la formation des pompiers de la province.

La réforme des services d'incendie est en effet également une réforme de la formation des membres des services d'incendie. Le besoin de formations pratiques, de recyclages et d'un échange de connaissances est une demande récurrente des acteurs sur le terrain.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la
Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>